

délégués - en exercice ...	97
- présents .....	50
Pouvoirs .....	13
Total votants .....	63

Affaire n°108/04-2023

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - ADOPTION

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 3 AVRIL 2023

L'An deux mil vingt-trois le lundi 3 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 27 mars 2023 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Hocine Oumari.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB):  
Jonathan WOFSY, suppléant.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
Aline COUDERC, Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG):  
François BENAVENTE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM):

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, Jean-Claude OLIVIERI, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB):

Dominique BENOIT, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Claude SEVESTE, titulaires et Olivier MATHEROT, suppléant.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):

Patrice LEGRAND, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Josiane TROTTIER, Jean-Claude MERAKCHI, Michèle BENECH, Laudiane MEIGNE-PORTES, Laurence BARBAUX, Maurice BLANCHARD, titulaires et Bernard NENY, Eric PIASECKI, suppléants.

**Pouvoirs :**

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Dutriaux à M. Bonvoisin (CCBRC)
- de Mme Bernard à M. Meudec (CCBRC)
- de M. Berthon à M. Fernandes (CCBRC)
- de M. Chatelot à M. Devaux (CCBRC)
- de M. Chavance à M. Tiannot (CCPB)
- de M. Green à M. Gautier (CCPB)
- de Mme Morelli à M. Tadjine (CCPB)
- de M. Vasseur à M. Olivieri (CAPVM)
- de M. Mouillot à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :  
Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Jean-Paul Mosny, Guillaume Klotz, Nicole Vibert  
Excusés : Patricia Casier, Eric Cantarel.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Christophe Couloumy  
Excusés : Pascale Prunet, Joël Bigot.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :  
Yannick Ponce, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :  
Denis Thouvenot.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Gilles Bord, Sofiane Ghozlane, Thierry Tassd'homme, Yamina Amara.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Marie-Paule Devauchelle  
Excusé : Frédéric Marcoux.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :  
Marc Tétart, Sylvain Caldonazzo, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, François Moratille, Philippe Louise-Dit-Mauger,  
Excusés : David Vicente, Stéphane Robert, Frédéric Poupinot, Etienne Leroy, Nathalie Robaey.

---

**108. Compte Administratif 2022- Adoption :**

Conformément au compte de gestion du comptable public, le compte administratif est présenté aux délégués et le Président ne participant pas au vote quitte l'Assemblée,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Compte Administratif 2022 dressé par le Président,

Considérant que ces résultats sont conformes aux résultats du compte de gestion 2022 établis par le comptable public,

*En l'absence du Président, Monsieur Becquart, vice-président, présente au vote le compte administratif 2022,*

*Le Comité Syndical après en avoir délibéré,*

**ADOpte** le compte administratif 2022 et les résultats définitifs suivants :

CA 2022	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	924 093,58	22 663 157,92	23 587 251,50
Dépenses	3 293 635,08	21 848 689,99	25 142 325,07
Résultat	- 2 369 541,50	814 467,93	- 1 555 073,57

**Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 3 avril 2023.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Dominique BECQUART.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 077-257703546-20230403-108\_04\_2023-DE